

EXTRAIT DU REGISTRE AUX
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Nombre de Membres en Exercice : 19
Nombre de Membres Présents : 11
Nombre de Membres Absents : 8
Date de Convocation : 20/11/2020

PRESENTS : Marie-Jo KRAMARZ, Cécilia CHOTEAU, François RYCKEBUSCH, Marie-Pascale RICHET, Gilles GALLIANO, Nathalie BENIER, Dominique DEHOUE, Axel DEMOOR, Jean-François DEQUEKER, Jacques MENET, Patrick BIEL

ABSENTS : Maryvonne GUAQUIERE

ABSENTS qui ont donné procuration : Sophie PERTUISET à Gilles GALLIANO, Claudine COTTIER à Jacques MENET, Camille DELEPLANQUE et Agnès QUENSON à Nathalie BENIER, Fabien COUSTENOBLE à François RYCKEBUSCH, Olivier DESEINE à Cécilia CHOTEAU, Mélody VLAEMYNCK à Marie-Pascale RICHET

L'an deux mille vingt, le vingt six novembre à 19h, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de Fournes en Weppes, se sont réunis Salle Octave d'Hespel, rue du 4 septembre, sous la présidence de Madame Marie-Jo KRAMARZ, Maire, suite à la convocation qui leur a été faite au moins trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi

Secrétaire de séance : Nathalie BENIER

OBJET : demande de subvention au Département du Nord au titre de l'appel à projets exceptionnel aux villages et bourgs

Madame la Maire explique que le Département du Nord peut aider les communes de moins de 5000 habitants à financer des travaux de rénovation et d'entretien dans le cadre du dispositif d'aide départemental aux villages et bourgs.

En effet, il est possible de déposer un dossier de demande de subvention pour des chantiers de travaux relatifs à la construction, la rénovation, l'entretien ou l'aménagement du patrimoine communal ; le montant des travaux ne doit pas dépasser 70 000 € H.T. Les chantiers devront démarrer au plus tard le 31 mars 2021 et se terminer avant le 30 septembre 2021.

Un diagnostic ayant été réalisé pour les biens communaux qui nécessitent des travaux urgents et de sécurité, Madame la Maire propose aux membres du Conseil Municipal une liste de travaux incontournables et à réaliser urgemment.

Après discussion, trois devis sont retenus :

- Pour la réfection des chêneaux des salles Octave d'Hespel, des sports et Mal et Bonnel pour un montant H.T. de 20 698.60 € ;
- Pour le changement de toiture de l'espace Raoult pour un montant de 41 805.42 € H.T. ;
- Pour deux fenêtres de l'église pour un montant de 3 500.14 € H.T.

Soit un total de 66 004.16 € H.T.

A l'unanimité, le Conseil Municipal

- Donne son accord pour adresser une demande de subvention au Département du Nord au titre de l'appel à projets exceptionnel dans le cadre des Villages et Bourgs à hauteur de 50 % des travaux de rénovation repris ci-dessus d'un montant total de 66 004.16 € H.T. ;
- Donne pouvoir à Madame la Maire pour signer tout document en rapport.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 5

Madame la Maire explique la nécessité de remplacer le tracteur communal ou de compléter le matériel existant, par un matériel ne nécessitant pas l'obtention du permis de conduire.

En effet, un agent en espaces verts non titulaire du permis de conduire doit, pour ses tâches quotidiennes, pouvoir se déplacer dans la commune. Il ne peut pas conduire les tracteurs actuels.

L'achat envisagé devrait disposer d'une benne, ce qui faciliterait le travail des autres agents pour l'enlèvement des déchets verts.

Madame la Maire propose donc de prélever 12 000 € du compte 2135 et d'imputer cette somme sur l'opération 212 – compte 21571.

Avec 4 contre, une abstention et 14 pour, le conseil municipal donne son accord à cette décision modificative.